



PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2016

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h21)**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-01

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2015

16-02

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2015.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2015

16-03

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2015

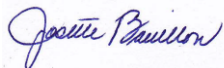
16-04 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement;
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 22 décembre 2015.

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

16-05 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :
QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de décembre au montant de **42 031.47\$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

7. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES ET DE COTISATIONS

16-06 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise le paiement des factures et des cotisations suivantes :

➤ Les éditions juridiques FD :	82.03\$
➤ Carrefour action municipale et famille :	83.93
➤ Groupe Ultima, assurances :	10 952.00
➤ Union des municipalités du Québec :	82.78
➤ Chevaliers de Colomb : cotisation 2016	20.00
➤ PG Solutions Inc. :	4 047.12
➤ Orizon Média :	<u>229.95</u>
	15 497.81

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h21.

8. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de décembre 2015
- Dépôt de l'état comparatif budgétaire
- Dépôt du rapport de l'inspecteur pour les mois décembre 2015
- Dépôt du rapport des heures effectuées par les employés
- Dépôt du rapport des statistiques des visites du site Internet

ENTRETIEN HIVERNAL DE LA ROUTE DU PORTAGE

16-07

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal refuse la demande de monsieur Éric Rioux, à l'effet que la municipalité fasse l'entretien hivernal de la route du Portage.

QUE M. Deschênes n'a pas avisé des réparations qu'il devait effectuer aux abords de cette route.

MTQ- PONT SITUÉ SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MITIS

16-08

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, après inspection du Pont des Ouimet, transmet un rapport indiquant les travaux à réaliser sous la responsabilité de la municipalité :

- **Réparation de plancher en bois**

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier mandate le service de génie municipal de la MRC de La Mitis concernant les services d'ingénieurs pour une évaluation au niveau des coûts pour la réparation de plancher en bois du Pont des Ouimet.

LETTRE DE DÉMISSION / MONSIEUR RAOUL GARON

16-09

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Raoul Garon, manœuvre qui informe la municipalité qu'il quitte pour profiter de sa retraite et effective à compter du 6 mai 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Raoul Garon, le remercie de ses bons et

loyaux services lors de ses dix (10) années de services et lui souhaite de profiter, en santé, de sa retraite bien méritée.

FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

16-10

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise MM. Steeve Michaud, Nelson Soucy, Réjean Blanchette et Joseph Roy à participer à la formation Secourisme en milieu de travail, les 16 et 23 février prochain. La carte de secouriste en milieu de travail sera délivrée aux participants qui auront assisté aux seize (16) heures de la formation et qui auront réussi les évaluations obligatoires. Sur présentation de facture, les frais de déplacement seront payés.

OFFRE DE SERVICE - PREMIERS RÉPONDANTS OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS

16-11

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Municipalité Des Hauteurs pour un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont à cœur la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le service ambulancier qui nous dessert est localisée à Mont-Joli, et de ce fait, le temps de réponse est très long;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée rapide de premiers répondants peut sauver des vies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Des Hauteurs offre le service de premiers répondants au coût de 150\$ par intervention.

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service des premiers répondants de la municipalité Des Hauteurs.

QUE le maire et la directrice générale soient mandatés à signer tout document pertinent à cette offre de service.

QUE l'offre de service fait partie intégrante de la résolution.

« Faire une annonce dans le journal Le Charlois à savoir si des citoyens de St-Charles désirent participer à une formation de premiers répondants pour des situations urgentes. Les premiers répondants ont la formation pour :

- Administrarer les premiers soins.
- Utiliser un défibrillateur externe automatisé quand une personne est en arrêt cardiaque.
- Administrarer de l'épinéphrine avec un auto-injecteur en cas de réaction allergique grave.

9. MRC DE LA MITIS

SERVICE INCENDIE

Protocole d'entente relative à la tarification incendie

16-12 ATTENDU QU'à l'article 5 du protocole, un point D a été ajouté, concernant des frais supplémentaires pour la mousse utilisée lors de l'utilisation de l'Amertek.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu et unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente relative à la tarification concernant l'entraide pour une intervention du service incendie des municipalités de la MRC de La Mitis.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. GARAGE MUNICIPAL

Une porte de garage sera réparée sous peu.

12. DOSSIERS DES ÉLUS

Prévoir l'achat d'habits de pompier et un téléavertisseur pour M. Nelson Soucy, pompier volontaire.

13. VARIA

1. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE #6

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale dépose la lettre de démission de madame Bibiane Gagnon, conseillère au siège #6. Cette démission est effective le 22 décembre 2015.

16-13

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la démission de madame Bibiane Gagnon au poste de conseillère municipale et de la remercier pour son temps et son implication au sein du conseil

municipal.

La vacance au siège est constatée à la présente séance.

La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle selon l'article 335 de la LERM.

Suite à l'avis de vacance, la présidente d'élection, Mme Josette Bouillon mentionne que l'élection partielle aura lieu le dimanche 17 avril 2016. De plus amples informations seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité. (Un tableau près de l'église et un au centre communautaire) et via le site Internet www.municipalite.saint-charles-garnier.qc.ca.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-14 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu de lever la séance à 20h29.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.